

A Villeurbanne, le 3 avril 2023

MyMouv', l'outil pour accompagner la conversion des flottes de véhicules des entreprises du bâtiment & travaux publics

La filière Construction en Auvergne-Rhône-Alpes lance MyMouv' [Cliquer ICI](#), un outil en ligne ayant pour objectif d'aider les entreprises du secteur à convertir leur flotte de véhicules dans un contexte de déploiement des ZFE. Développé par la CERC ARA, cet outil a été conçu en collaboration avec la FFB AURA, la CAPEB AURA, la FRTP AURA, l'UNICEM, la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une filière unie et mobilisée autour des enjeux de mobilité

Le développement de MyMouv' fait suite à la grande enquête menée en 2021 par la FFB AURA, la CAPEB AURA, la FRTP AURA, l'UNICEM et la CERC ARA auprès des entreprises du secteur en région. 800 d'entre elles y ont répondu.

Cette enquête visait à effectuer un état des lieux du parc automobile des entreprises du BTP, identifier leurs pratiques de mobilité et connaître leurs besoins. Les résultats ont montré que l'offre de véhicules alternatifs n'était pas encore suffisamment développée pour répondre au nouvel enjeu de mobilité du secteur.

Par ailleurs, l'enquête a aussi montré la nécessité d'adapter les contraintes et le calendrier aux réalités économiques des entreprises et à leur capacité d'investissement. C'est pourquoi, les organisations professionnelles du bâtiment, des travaux publics et matériaux de construction ont souhaité l'outil d'accompagnement MyMouv' en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DREAL.

La demande est grandissante, mais l'offre est en cours de création et peu lisible

L'enquête a révélé qu'aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes, 97% des VUL sont des motorisations diesel ou essence datant d'avant 2011. Or, 45% des gestionnaires de flottes de moins de 10 véhicules déclarent avoir l'intention d'acquérir au moins un véhicule à motorisation alternative sur la période 2021-2025.

Toutefois, à ce jour, l'offre de véhicules alternatifs adaptée aux usages de la filière Construction reste limitée : « *je viens de remplacer mon fourgon. J'aurais souhaité passer à l'électrique mais aucune marque ne m'a proposé un véhicule électrique pour un fourgon type L2 H2* » témoigne un entrepreneur lors de l'enquête.

Si l'offre de fourgonnettes électriques peut répondre aux usages du BTP, l'offre de fourgons demeure encore très limitée et présente des prix élevés. Les capacités d'autonomie journalière de ces véhicules demeurent elles aussi limitées, nécessitant, pour les entreprises, d'identifier très précisément les besoins de déplacement avant d'engager tout investissement.

Côté Gaz Naturel Véhicule (GNV), l'offre est circonscrite à 2 modèles. Enfin, pour ce qui relève de l'hydrogène, l'offre est en cours de création.

Pour y voir plus clair : MyMouv' est un outil simple et complet d'aide à la décision !

Pour les entreprises, l'enjeu est donc de définir une stratégie adaptée à leur flotte de véhicules et à leurs usages.

Le rythme de conversion doit être supportable économiquement et doit permettre d'amorcer la transition en conservant des marges de manœuvre pour les usages encore difficilement couverts.

Ainsi, MyMouv' présente par type de véhicule (voitures particulières, véhicules utilitaires petits et grands formats ou encore poids lourds) les différentes alternatives existantes et les compare sur de multiples critères (modèles disponibles, autonomie, coûts d'investissement, aides, coûts de carburant...) en prenant en compte les habitudes d'utilisation. Parallèlement, un comparatif des solutions de ravitaillement est proposé.

On y retrouve également un panorama des aides disponibles en région ainsi qu'une « check-list » des étapes pour accompagner toute entreprise dans cette transition.

Cet outil de veille et d'expertise est réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les acteurs de la filière Construction (Région Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, CAPEB AURA, FFB AURA, FRTP AURA, UNICEM AURA). Il est disponible en libre accès : www.mobilite.cercara.fr.

Calendrier ZFE en Auvergne-Rhône-Alpes Echéances à venir pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds

1^{er} juillet 2023 : Interdiction de circulation pour les PL et VUL non classés dans la ZFE de Clermont-Ferrand

2025 : interdiction des CRIT'AIR 2 dans la ZFE de Grenoble et des CRIT'AIR 4 et 5 dans la ZFE de Saint-Etienne

2026 : PL + VUL + VP - interdiction des CRIT'AIR 2 dans la ZFE de Lyon métropole. Un report à 2028 est actuellement envisagé

2027 : PL + VUL - interdiction des CRIT'AIR 3 dans la ZFE de Saint-Etienne & interdiction des CRIT'AIR 4 et 5 dans la ZFE de Clermont-Ferrand

+ d'ici 31/12/2024, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants devront mettre en place une ZFE. En Auvergne-Rhône-Alpes, cela concernera Annemasse, Annecy et Chambéry.



MyMouv'

Accompagner la conversion des flottes de
véhicules d'entreprises de Construction



COMPARER LES SOLUTIONS POUR
ADAPTER MON VÉHICULE



MA STRATÉGIE DE RAVITAILLEMENT



PANORAMA DES AIDES



DÉMARCHE À SUIVRE POUR CONVERTIR
MA FLOTTE

